

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2025

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : sept
L'an deux mil vingt-cinq, le 14 octobre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Étaient présents :

Mesdames : GAUTHEROT Annick - GUENOT Lucienne

Messieurs : MAGNIN Didier - LEGAY Olivier - CECHE Franck - TATIBOUËT Bruno - GIRINAL Jean-Marc

Absents : SOCIÉ Mathilde - SMEDLEY Marie-Hélène - AURIÈRE André - PAGET Olivier

Date de convocation : 8 octobre 2025

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

Monsieur Annick GAUTHEROT a été élue secrétaire.

1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2025 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2025 et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide le projet présenté par le Maire.

2 / Aménagement de la forêt communale :

Le Conseil Municipal, après avoir assisté à l'exposé de l'Office National des Forêts au sujet du renouvellement de l'aménagement forestier pour une période de vingt ans approuve à l'unanimité le dit document et demande sa mise en application à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

3 / Liste affouagiste :

Le Maire présente la liste définitive des affouagistes. 6 affouagistes se sont inscrits pour un total de 5 parts complètes et 1 demi-part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la liste des affouagistes présentée par le Maire.

4/ Décision modificative :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget communal ;

- Vu le budget primitif de l'exercice en cours ;
- Considérant qu'il a été constaté un déséquilibre entre le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » de la section de fonctionnement et le chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » de la section d'investissement ;

- Considérant que, pour régulariser la stricte correspondance entre ces deux chapitres, il convient de procéder à un ajustement technique du montant inscrit au chapitre 023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 :

Le montant inscrit au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » de la section de fonctionnement est réduit de 2 134,80 €, passant de 76 915,22 € à 74 780,42 €.

Article 2 :

Cette modification entraîne, en conséquence, une concordance entre :

- le chapitre 023 de la section de fonctionnement, désormais fixé à 74 780,42 € ;
- et le chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » de la section d'investissement, porté à la même somme.

Article 3 :

Cette opération n'affecte pas l'équilibre global du budget. Elle a pour seul effet d'augmenter le résultat prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 2 134,80 €.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 / Renouvellement bail SEFER Marin:

Le maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de renouvellement de la convention établie entre la commune et Mr SEFER Marin domicilié 9 rue des Vignes à Buthiers relatif à l'exploitation des parcelles cadastrées n°97 et 115 « Le Village » d'une superficie de 90 ares.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la location des parcelles citées ci-dessus à Mr SEFER Marin pour un montant de 96.46 par an révisable chaque année suivant l'indice des fermages et autorise le Maire à établir le contrat de location correspondant pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} janvier 2026.

Questions diverses :

- Le repas des aînés se déroulera le 25 janvier 2026 avec la commune de Perrouse.
- Comme chaque année, la CCPR invite tous les habitants à la présentation du rapport d'activité qui se déroulera : le 4 Novembre à Maizière, le 10 novembre à Voray et le 24 novembre à Rioz.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire, Didier MAGNIN

